

Vanves, le 27 février 2017

Affaire suivie par
Service Education :
C.REJAUD
CR/MC 2702-5199
01 41 33 92 24

A l'attention des parents dont les
enfants fréquentent les accueils de
loisirs maternels et élémentaires

Objet : Règlement intérieur de la restauration scolaire et des accueils de loisirs maternels et élémentaires

Madame, Monsieur,

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 22 février 2017, a adopté l'évolution du règlement intérieur de la restauration scolaire et des accueils de loisirs maternels et élémentaires, qui entre en vigueur le 1^{er} mars 2017.

Nous vous prions de trouver ci-joint un exemplaire de ce règlement que vous pouvez également consulter sur le site de notre ville à la rubrique Enfance/Jeunesse. Il pourra vous être remis sur simple demande auprès du Service Education.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs et les plus dévoués.

*Bien à vous,
Martine*

*Bien à vous,
Bernard Gauducheau*



Mairie de Vanves
23, rue Mary Besseyre
CS 40001
92172 Vanves cedex
www.vanves.fr

Xavière MARTIN
Adjointe au Maire
Chargée de l'Education
& de la Petite Enfance

Bernard GAUDUCHEAU
Maire de Vanves
Conseiller Régional d'Ile-de-France

Téléphone
01 41 33 92 00

Télécopie
01 41 33 92 35

E-mail
servicesmunicipaux@ville-vanves.fr

PJ : 1

Règlement Intérieur